

## **COMPTE RENDU**

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA SALLE ÉQUINOXE LE :

**MARDI 29 JUIN 2021 à 20 h 00**

AFFICHÉ LE : **23 juin 2021**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### ➤ **Décisions du Maire**

#### ➤ **Délibérations**

1. Zone d'Aménagement Concerté multi-sites Cormier – Battières. Compte rendu annuel à la collectivité 2020.
2. Convention de partenariat gestion d'un rucher.
3. Décision modificative n° 1 Budget commune 2021.
4. Approbation des comptes de la SEMIS arrêtés au 31/12/2020 – 2 logements sociaux avenue de Malakoff.
5. Demande de subvention Agence de l'Eau – Révision du profil de vulnérabilité des eaux de la baignade de la plage de Nauzan.
6. Conventions de partenariat et d'occupation temporaire du parc de l'Hôtel de Ville avec la CARA : autorisation de signature.
7. Acquisition amiable parties de terrains des conjoints MALLET.
8. Dénomination de voie rue Madeleine BRÈS
9. Adhésion au groupement de commandes des établissements scolaires et collectivités de Charente-Maritime.
10. Approbation des projets relatifs au renforcement de l'offre de service des secteurs « enfance et petite enfance »
11. Bail emphytéotique administratif entre la commune de Vaux-sur-Mer et la S.A.S. Tennis Padel School.

### **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX-SUR-MER,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à  
l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
A la Salle Équinoxe, sous la présidence du Maire Monsieur Patrice  
LIBELLI,

Date de la Convocation : le mercredi 23 juin 2021,

**PRÉSENTS :** ADAM Agnès, ARIGNON Michel, ARGUELLES José-Luis,  
CARPENTIER Lydie, COLUS Pierre-Henry, COUVERT-PAVAILLON Cloé,  
DEVOUGE Stéphane, FAUCHER Dominique, GIRAUDOT Josiane,  
GRASSET Jean-Michel, HUBERSON-DEBRY Sophie, LE NAOUR  
Bénédicte, LE NAOUR Éric, LAZARE Muriel, LIBELLI Patrice,  
OLAGNIER Jocelyne, PALISSIER Colette, PIET Jean-François, PUGENS  
Véronique, RENU Béatrice, ROCHETEAU Sylvie,

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : CAMEL Ludivine par RENU Béatrice, DEFOIX Christophe par LIBELLI Patrice, FERNANDES David par PUGENS Véronique, STEULLET Emmanuelle par COUVERT-PAVAILLON Cloé, YALA Akli par GRASSET Jean-Michel,

**ABSENTS** : LESPINAS Michel,  
PIET Jean-François lors de la délibération n°2,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : GIRAUDOT Josiane,

Nombre de membres en exercice : 27 - Présents : 21 - Votants : 26

Délibération n° **2021/06.29/01**

**ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ MULTI-SITES CORMIER - BATTIÈRES**

**COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ 2020**

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du Compte Rendu à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) 2020.

Délibération n° **2021/06.29/02**

**CONVENTION DE PARTENARIAT GESTION D'UN RUCHER**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention de partenariat avec Monsieur Patrick HURIAUD, apiculteur.

Délibération n° **2021/06.29/03**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNE 2021**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'approuver les créations d'articles budgétaires et les modifications suivantes :

**SECTION INVESTISSEMENT :**

<b>OPÉRATION</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>DÉPENSE</b>	<b>RECETTE</b>
<b>216 MAIRIE / ÉQUINOXE</b> Révision du profil de vulnérabilité des eaux de baignade de la plage de Nauzan	2031 Fct° 020	+ 6 188 €	
Subvention Agence de l'Eau pour le profil de vulnérabilité	1316 Fct° 020		+ 3 094 €
<b>221 TERRAINS</b> Changement d'article comptable à l'intérieur de l'opération : passage de terrains nus à terrains bâtis pour 140 000€ et ajout de 80 000€ financés par un	2111 Fct° 824  2115 Fct° 824  1641	- 140 000 €  + 220 000 €	   + 80 000 €

emprunt	Fct° 824		
Acquisition ER 3	2111 Fct° 811	+ 70 000 €	
<b>225 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE</b> Erreur matérielle au niveau de la fonction	2313 Fct° 521	- 11 400 €	
	2313 Fct° 251	+11 400 €	
<b>235 SALLE OMNISPORTS</b> Travaux	2313 Fct° 411	- 50 000 €	
<b>258 CRECHE</b> Économies sur travaux clim	2313 Fct° 64	- 20 000 €	
<b>041 Opérations patrimoniales</b> Écriture d'ordre pour constater la vente pour 1 € de la commune à SCCV VAUX-DOUX (Programme LLS chemin des iris)	204421 Fct° 01  2111 Fct °01	+ 170 625 €	+ 170 625 €
<b>041 Opérations patrimoniales</b> Écriture d'ordre pour constater la vente des parts sociales détenues à la Caisse d'Épargne. Acquisition : 1 515,98 € Vente : 1 520 € + valeur : 4,02 € (1520-1515,98)	266 Fct° 01  192 Fct° 01		+ 1 516 €  + 5 €
<b>020 « Dépenses imprévues »</b>	Fct° 01	- 3 094 €	
<b>021 « Virement de la section de fonctionnement »</b>	Fct° 01		- 1 521 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 253 719 €</b>	<b>+ 253 719 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

CHAPITRE	ARTICLE	DÉPENSE	RECETTE
<b>041 Opérations patrimoniales</b> Écriture d'ordre pour constater la vente des parts sociales détenues à la Caisse d'Épargne. Acquisition : 1 515,98 € Vente : 1 520 € + valeur : 4,02 € (1520-1515,98)	675 Fct° 01  6761 Fct° 01	+1 516 €  + 5 €	

<b>023 « Virement à la section d'investissement »</b>	Fct° 01	- 1 521 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Délibération n° **2021/06.29/04**

**APPROBATION DES COMPTES DE LA SEMIS ARRÊTÉS AU 31/12/2020 – 2 LOGEMENTS SOCIAUX AVENUE DE MALAKOFF**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les comptes arrêtés au 31/12/2020 de l'opération désignée, laissant apparaître un déficit cumulé de 17 849,70 €.

Délibération n° **2021/06.29/05**

**DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU – RÉVISION DU PROFIL DE VULNÉRABILITÉ DES EAUX DE LA BAINADE DE LA PLAGE DE NAUZAN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement suivant pour l'opération

	<b>Taux</b>	<b>Montant en € HT</b>
<b>Financement</b>		
Agence de l'eau	50 %	3 093,75
Commune de Vaux-Sur-Mer	50 %	3 093,75
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>6 187,50</b>

Et a sollicité une subvention pour la révision du profil de vulnérabilité des eaux de baignade de la plage de Nauzan à l'Agence de l'Eau.

Délibération n° **2021/06.29/06**

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC DE L'HÔTEL DE VILLE AVEC LA CARA : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'accepter les termes de la convention d'occupation temporaire du 2 au 5 juillet 2021, d'une partie du parc de l'hôtel de ville (parcelles cadastrées AN 15, 16,18, 226 et 269), à titre gratuit, ainsi que les termes de la convention partenariat entre la commune de Vaux-sur-Mer et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Délibération n° **2021/06.29/07**

**ACQUISITION AMIABLE PARTIES DE TERRAINS DES CONSORTS MALLET**

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité (avec 6 abstentions), de confirmer l'intérêt général du projet et VALIDE l'acquisition au prix de :

\* AL 519 et 522 = 68 m<sup>2</sup> à 358,17€ - Soit 24 355,56€ pour Madame MALLET Sandrine

\* ZA 582 = 93 m<sup>2</sup> à 358,17€ - Soit 33 309,81€ pour Mr MALLET Philippe

Délibération n° **2021/06.29/08**

### **DÉNOMINATION DE VOIE RUE MADELEINE BRÈS**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de dénommer la voie : rue Madeleine Brès.

Délibération n° **2021/06.29/09**

### **ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET COLLECTIVITÉS DE CHARENTE-MARITIME**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes des établissements scolaires et collectivités de Charente-Maritime au 01/01/2022 et de participer aux frais de fonctionnement dudit groupement, d'un montant forfaitaire de 160 euros à titre indicatif pour 2022 et les années suivantes, payable à l'établissement siège du groupement.

Délibération n° **2021/06.29/10**

### **APPROBATION DES PROJETS RELATIFS AU RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE DES SECTEURS « ENFANCE ET PETITE ENFANCE »**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de développement et d'amélioration de l'offre de service dans les secteurs « enfance et petite enfance » et d'autoriser le principe de recourir, si nécessaire, à l'exercice du droit de préemption urbain concernant la vente d'un bien présentant les caractéristiques permettant la réalisation des projets à venir.

Délibération n° **2021/06.29/11**

### **BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF ENTRE LA COMMUNE DE VAUX-SUR-MER ET LA S.A.S. TENNIS PADEL SCHOOL**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider la conclusion d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 20 ans entre la commune de Vaux-sur-Mer et la S.A.S. Tennis Padel School portant sur une parcelle d'environ 735 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section AN n° 37 et 252 sises avenue du parc des sports pour la construction et l'exploitation de trois courts de padel moyennant une redevance annuelle de 100 €, remboursement des fluides en sus.

D'approuver les termes de ce bail emphytéotique administratif sur la base du projet et de dire que tous les frais afférents à ce bail (travaux, géomètre, notaire, publication...) seront à la charge de la S.A.S. Tennis Padel School.

A autorisé Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ledit bail emphytéotique administratif et tous documents nécessaires et afférents à la mise en œuvre de cette décision avec la S.A.S. Tennis Padel School.  
A autorisé la S.A.S. Tennis Padel School à déposer un permis de construire pour la construction de 3 courts de padel sur les parcelles, objet du présent bail emphytéotique administratif.

A désigné Maître Navet, notaire à Royan, pour la passation de l'acte en vue de sa publication au fichier immobilier, aux frais de la S.A.S. Tennis Padel School et a désigné le cabinet CELLIER, géomètre expert à Royan, pour le bornage et la création de la parcelle cadastrale mise à bail et la matérialisation de la servitude de passage et d'accès accordée, aux frais de la S.A.S. Tennis Padel School.